

Conseil d'école maternelle du 4 novembre 2016

18h

Étaient présents :

- la directrice : Mme Patricia Durand,
- les enseignantes : Mesdames Isabelle Bertrand, Marie-Paule Charretier, Valérie Fix, Valérie Griffaton, Justine Laval, Stéphanie Navarro, Martine Renucci, Sandra Thiry, Nathalie Thomas ;
- la représentante de la mairie : Mme Jeannick Le Lagadec ;
- les représentants de parents d'élèves : M. Julien Foucart, Mesdames Emilie Chelli, Diane Rousseau-Blouin, Manuelle Stefanuto.

I. Effectifs et structure

L'école compte actuellement 269 élèves répartis sur 10 classes.

Niveau	Nombre de classes	Effectif
PS	3	26, 25, 25
PSMS	1	27
MS	2	29
MSGs	1	27
GS	3	28, 28, 25

Une représentante des parents se fait l'écho de l'inquiétude des parents quant au nombre d'élèves par classe. Une pétition a recueilli une centaine de signatures et des courriers ont été envoyés à la mairie pour demander une ATSEM supplémentaire.

La représentante de la mairie répond que c'est la conséquence de la fermeture d'une classe, et que l'école ne s'est pas mobilisée pour l'empêcher l'an dernier.

Quelques enseignantes font remarquer que les effectifs prévus étaient bien en deçà du seuil fixé par le rectorat pour le maintien d'une onzième classe, même si elles le regrettent. C'est le nombre d'enfants par école, et non par classe, qui est pris en compte.

Mme Le Lagadec rappelle la règle d'octroi des ATSEM : un par classe de petite section et un demi-poste pour un double niveau accueillant au moins quinze petits. Les écoles peuvent s'organiser comme elles l'entendent pour faire en sorte que les ATSEM aident aussi les enseignants de moyenne et grande section. Les enseignants expliquent qu'avec le raccourcissement de l'après-midi, cela n'est plus possible.

Une représentante de parents dit qu'il n'est pas possible d'accepter qu'il y ait autant d'élèves dans certaines classes, et que l'augmentation du nombre d'ATSEM relève d'un choix de la mairie¹. La représentante de la mairie explique que ce ne se sera pas possible à cause de difficultés budgétaires.

Certaines enseignantes disent qu'elles savent s'occuper de classes nombreuses mais que certaines activités sont impossibles à mener dans ces conditions, et qu'en cas de problème - quand un enfant vomit, par exemple - elles apprécieraient beaucoup d'être aidées.

II. Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

III. Sécurité

Des exercices ont lieu de plus en plus régulièrement. Le 15 octobre, un exercice d'évacuation en cas d'incendie a été réalisé. Il y en a eu d'autres car parfois l'alarme est déclenchée de façon intempestive par des enfants de l'une ou l'autre école. Un exercice de mise en sécurité en cas de tempête a également été réalisé le 30 septembre : les enfants ont été confinés loin des fenêtres pendant quinze minutes. Dans les trois zones de confinement, les

¹de nombreuses villes attribuent des ATSEM à temps plein en moyenne section

enseignants disposent d'une mallette de secours comprenant notamment du sucre, de l'eau, des gobelets, des mouchoirs. La directrice signale que les ondes radio ne passent pas dans l'école alors que la consigne est d'écouter la radio en cas de problème.

Un exercice académique « alerte intrusion » aura lieu le 29 novembre pendant une heure. Le scénario est le suivant : *deux hommes armés après avoir tiré sur la foule se seraient enfuis. Poursuivis, ils laisseraient leur voiture près de l'école. Les enseignants auraient alors la consigne de s'enfermer dans les classes loin des baies vitrées.* Un courrier sera distribué aux familles dans le cahier de liaison pour expliquer l'exercice. L'équipe a décidé de ne pas utiliser le mot « terrorisme » pour ne pas effrayer les enfants. Il a été évoqué la possibilité de présenter l'exercice sous une forme ludique pour ne pas transmettre inutilement de l'anxiété aux enfants.

En juin, un commandant de police est venu faire un audit de sécurité : il a expliqué qu'il faudrait s'échapper par les deux issues en cas d'attaque. Un exercice aura sans doute lieu dans l'année.

Un adulte est toujours présent près de la porte aux horaires d'entrée et de sortie.

IV. APC (Activités pédagogiques complémentaires)

Depuis les réformes des rythmes scolaires (celle notamment de la semaine de quatre jours), les enfants ont deux heures de classe en moins mais peuvent participer à ces activités. Désormais, elles ne concernent plus seulement les enfants en difficulté mais tous ceux dont les parents acceptent la participation à ces ateliers « jeux de société » ou « informatique ».

Comme prévu, de nouvelles modalités d'évaluation sont mises en place cette année : chaque enfant a un carnet de suivi où ne sont notées que ses réussites. Ce document sera remis aux parents du 30 janvier au 3 février et du 19 au 23 juin.

V. Sorties

Chaque classe dispose d'un car pour une demi-journée : comme l'après-midi est court, il est préférable de faire sortir deux classes pour une journée.

Les classes de Martine (MGS), Isabelle (MS3), Sandra (MS1), et Victoire (GS2) iront à l'Exploradôme ou au Mac Val. Comme les cars ne peuvent accueillir que soixante passagers, certains accompagnateurs devront rejoindre les classes sur place. Les classes de grands vont au cinéma régulièrement (ils sont capables de parcourir la distance à pied).

Les classes PS1, PMS et GS1 iront voir un spectacle, *la petite casserole d'Anatole*, à Jean Vilar.

Un spectacle de Noël sera donné dans l'école le vendredi 16 décembre. Il est intitulé *Joyeux Noël M. Ours*, et a été conçu par le Centre de création et de diffusion musicale. Il est offert par la coopérative scolaire.

L'école envisage de faire venir à nouveau la ferme Tiligolo après les vacances de Pâques, sur les fonds de la coopérative.

Les chorales d'enfants seront présentées aux parents fin mai ou début juin.

Les représentants de parents disent envisager une Fête du livre (des activités et animations autour du livre dans l'école), mais le projet n'est pas encore construit. Une date reste à définir.

VI. Travaux :

Mme Le Lagadec est venue constater les problèmes d'infiltrations avec les services concernés. . Certaines réparations dépendent de la garantie décennale qui se termine en 2017. D'autres sont du ressort des services municipaux : les plinthes pourries seront remplacées en 2017 par d'autres en PVC. En effet, les matériaux d'origine étaient sans doute de qualité médiocre et n'ont peut-être pas supporté les nettoyages répétés.

Certaines fenêtres ont déjà été réparées : une entreprise s'occupera des autres en 2017. Une représentante des parents demande si ce sera fait avant les grandes chaleurs. La représentante de la mairie ne le sait pas.

Des problèmes électriques sont de plus constatés dans trois salles (la classe de Marie-Paule Charretier et une salle d'eau sont notamment privées de presque tous leurs éclairages).

En outre, certains adolescents grimpent sur les terrasses et endommagent les becs d'évacuation. La mairie cherche une réponse globale pour éviter les intrusions.

Les enseignantes ont le droit d'utiliser les terrasses car les garde-corps sont aux normes mais certaines les jugent dangereuses. La solidité des puits de lumière n'a pas été évaluée.

Certains jeux dans la cour ont été cassés avant les vacances mais seront sans doute réparés bientôt.

Les palissades qui entourent les arbres sont en train de pourrir, les clous deviennent apparents. Le problème qui avait déjà été signalé l'an dernier était à l'étude au printemps. La représentante de la mairie va demander où en est ce dossier.

La séance est levée vers 19h30.